

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 03 juin à 21 heures 00, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

Présents: M. BORDES Denys, Mme BORDES Stéphanie, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, Mme FAISANT Isabelle, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, M. SERRES Christian, Mme VILLADIEU Claudine, Mme WINGTAN Véronique.

Absent : Monsieur CORBIERE Bernard

Madame VILLADIEU Claudine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Le compte rendu de la séance du 06 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

1°) Devenir des anciennes cartes géographiques et pédagogiques de l'ancienne école :

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que les 67 affiches pédagogiques et 17 affiches géographiques de l'ancienne école sont toujours conservées dans les archives de la mairie. Mais, compte tenu des fluctuations de températures et de leur difficile classement, leur conservation en bon état sur le long terme ne pourra pas être assurée.

Aussi, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un éventuel don au musée de l'école de Saint-Clar.

Après débat, le Conseil Municipal décide :

- dans un premier temps, de proposer aux habitants de GRAMONT, lors de la prochaine cérémonie des vœux, pour ceux qui le souhaitent, de les acheter.
- dans un second temps, de faire une donation des cartes restant à la fin de la vente, au Musée de l'Ecole de Saint-Clar.

2°) Panneaux Pays du BRULHOIS :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'autorisation de l'association des vins du Pays du Brulhois pour apposer un panneau sur les panneaux d'entrée du village indiquant que GRAMONT fait partie du Pays du Brulhois.

Après un débat sur la légitimité ou non de cette appellation pour GRAMONT, le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé et la question reste en suspens.

3°) Adhésion groupement d'achat électricité tarif bleu :

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la Commune de GRAMONT a des besoins en matière :

D'acheminement et de fourniture d'électricité,

De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Département d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82) a constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont il est le coordonnateur,

Considérant que la Commune de GRAMONT, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la Commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité et/ou de gaz combustibles pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de l'adhésion de la Commune de GRAMONT au groupement de commandes précité pour :

L'acheminement et la fourniture d'électricité ;

La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire habilité à signer la convention pour le compte de la Commune dès notification de la présente délibération au coordonnateur,

Prend acte que le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la Commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de GRAMONT, et ce sans distinction de procédures,

Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz combustibles ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune de GRAMONT.

4°) Avenant et Clôture du Contrat de Mandat de la SEMATeG pour le projet d'aménagements urbains :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'aménagements urbains.

En novembre 2011, le Conseil Municipal confiait à la SEMATeG un mandat phase pré-opérationnelle et opérationnelle. La phase pré-opérationnelle a été soldée.

Concernant la phase opérationnelle, les dépenses engagées et payées à ce jour sont les suivantes :

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Rémunération SEMATeG | 37,12 |
| Frais de tirage et dématérialisation | 956,64 |
| Total | 993,76 |

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre un terme au contrat de mandat avec la SEMATeG et soumet pour cela au conseil municipal de ce jour le projet d'avenant au contrat clôturant l'opération à hauteur de 993,76 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de clôturer le contrat de mandat en cours avec la SEMATeG pour les aménagements urbains dont les conditions sont définies dans l'avenant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte conséquence des présentes.

5°) Eclairage Public chemin de ronde :

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux de rénovation de la ruelle du chemin de ronde il convient d'y prévoir une extension de l'éclairage public. A cette fin, il présente les devis de la SARL ROUILLES de Saint-Clar et du SDE de Tarn et Garonne.

Après examen et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de retenir le devis de la SARL ROUILLES de Saint-Clar pour un montant total de 3775,00 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer le bon pour accord.

6°) Avis d'appel à la concurrence pour le Mandat concernant le projet de circulation et d'aménagement du village :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet circulation et d'aménagement du village

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération, sur la base d'un montant de travaux de 530. 000,00 €, s'élèverait honoraires et frais divers inclus à 632.600,00 € HT soit 759.120,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il est souhaitable de recourir à un mandataire pour une assistance à caractère administratif, technique et financier. Il propose donc de lancer un avis d'appel à concurrence afin de recevoir différentes candidatures.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- approuve le programme
- approuve l'enveloppe financière globale arrêtée à 632.600 € HT soit 759 120,00 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à lancer un avis d'appel à concurrence pour la mission de mandataire.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

La séance est levée à 23h30.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 03/06/2015:

- *Délibération N° 2015-03/06-01 : Devenir des anciennes cartes géographiques et pédagogiques de l'ancienne école*
- *Délibération N° 2015-03/06-02 : Adhésion groupement d'achat électricité tarif bleu*
- *Délibération N° 2015-03/06-03 : Avenant et Clôture du Contrat de Mandat de la SEMATeG pour le projet d'aménagements urbains*
- *Délibération N° 2015-03/06-04 : Eclairage Public chemin de ronde*
- *Délibération N° 2015-03/06-05 : Avis d'appel à la concurrence pour le Mandat concernant le projet de circulation et d'aménagement du village*

Signatures Membres du Conseil Municipal :

| | | |
|------------------------|--------------|--------|
| TRIFFAULT Claude | MAIRE | |
| BORDES Denys | 1er Adjoint | |
| FAISANT Isabelle | 2ème Adjoint | |
| VILLADIEU Claudine | 3ème adjoint | |
| BORDES Stéphanie | Conseiller | |
| CANDELON Pierrette | Conseiller | |
| CORBIERE Bernard | Conseiller | Absent |
| DONNET Christian | Conseiller | |
| GUYON LE BOUFFY Hélène | Conseiller | |
| SERRES Christian | Conseiller | |
| WINGTAN Véronique | Conseiller | |